

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly  
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 05-01 du 25 novembre 2021

**PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AU MARCHÉ POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BASSIN DE RETENUE ENTERRÉ DU ROUAILLER À LIVRY-GARGAN – TROISIÈME TRANCHE : COLLECTEURS ET PRISES D'EAU ; LOT 2 : RÉALISATION D'UN COLLECTEUR DE VIDANGE, DE PRISES D'EAU ET D'AMÉNAGEMENTS DE SURFACE.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE, le protocole transactionnel, dont le projet est ci-annexé, visant à résoudre à l'amiable, par l'octroi d'une indemnisation s'élevant à 882 384,50 euros HT, le litige opposant le Département à la société Valentin Environnement et Travaux Publics en sa qualité de mandataire, dans le cadre du marché n°2016-1745 ;



- AUTORISE, M. le président du conseil départemental à signer ledit protocole transactionnel au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*